

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Participation au financement des travaux d'urgence de la résidence des
Facultés à Aix-en-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de donner un accord à la participation du Département aux travaux d'urgence de sécurité incendie et de désamiantage de la copropriété des Facultés pour un montant global hors taxes estimé à 2 217 875 €;
- d'octroyer à la ville d'Aix-en-Provence une participation de 120 000 € pour accompagner le financement de ces travaux qui s'inscrivent dans un cadre dérogatoire au droit commun au regard de leur nature et du mode de financement public en faveur du syndicat de copropriétaires ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention à intervenir ultérieurement définissant les modalités de la participation financière du Département.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**